

**1630 SCI**  
**Société civile immobilière**  
**au capital de 1 000 euros**  
**Siège social : 27, rue Villiers de l'Isle Adam - 75020 PARIS**  
**985 352 137 R.C.S. PARIS**

**PROCES-VERBAL**  
**DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**  
**DU 10 JUILLET 2025**

Le dix juillet deux mille vingt-cinq à 10h00, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, au siège social de la Société.

Sont présents :

- Madame Hélène DUFRENOY, associée, propriétaire de 20 parts, ci vingt parts,
- Madame Mathilde DUFRENOY associée, propriétaire de 20 parts, ci vingt parts,
- Monsieur Benoît Jacques DUFRENOY, gérant et associé, propriétaire de 60 parts, ci soixante parts

Total des parts des associés présents : 100 parts sur les 100 parts composant le capital social.

Monsieur Benoît Jacques DUFRENOY, préside la séance et constate que tous les associés sont présents ou représentés.

En conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président de séance dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Le texte des résolutions

En application des statuts, vous trouverez ci-joint :

- Le texte des résolutions proposées ;
- Le rapport de la gérance

Conformément aux dispositions statutaires le texte des résolutions et le rapport de la gérance ont été joints à la lettre de convocation dans le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée. Ces mêmes documents ont été tenus au siège social à la disposition des associés qui ont pu en prendre connaissance ou copie.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président de séance rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Constatation du transfert de parts et modification corrélative des statuts ;
- Pouvoir en vue des formalités.

Puis le Président donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

**PREMIÈRE RESOLUTION - AGREMENT D'UN NOUVEL ASSOCIE**

L'assemblée générale, après avoir pris acte du transfert de parts sociales, par lequel Monsieur Benoît DUFRENOY, associé de la société, cède (60) parts sociales numérotées de 1 à 60, à la société **PERSPECTIVE SAS**, société par actions simplifiée (Société à associé unique) au capital de 204 916 euros, ayant son siège social situé au 27 rue Villiers de l'Isle Adam – 75020 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris, sous le numéro d'identification unique 988 696 209, elle-même représentée par Monsieur Benoît Jacques DUFRENOY, Président et associé unique,

DECIDE :

- D'agréer la société PERSPECTIVE SAS en qualité de nouvel associé de la Société 1630 SCI ;
- De modifier en conséquence les articles 6 et 7 des statuts de la manière suivante :

**Article 6 – APPORTS :**

« Monsieur Benoît DUFRENOY a cédé la totalité de ses (60) parts de la SCI 1630 en faveur de la société PERSPECTIVE SAS, Société par actions simplifiée (Société à associé unique) au capital de 204 916 euros, ayant son siège social situé au 27 rue Villiers de l'Isle Adam – 75020 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris, sous le numéro d'identification unique 988 696 209, elle-même représentée par Monsieur Benoît Jacques DUFRENOY, Président et associé unique »

**Article 7 – CAPITAL SOCIAL :**

« La S.A.S.U. PERSPECTIVE SAS à concurrence de 60 parts, portant les numéros 1 à 60, Madame Hélène DUFRENOY à concurrence de 20 parts, portant les numéros 61 à 80, Madame Mathilde DUFRENOY à concurrence de 20 parts, portant les numéros 81 à 100 »

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

**DEUXIÈME RESOLUTION -  
DELEGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES**

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10h30.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Gérance et les associés présents.

« Copie Certifiée Conforme à l'original »

**Monsieur Benoît Jacques DUFRENOY**  
Gérant

Signé par :

Benoît DUFRENOY

BD0363F725BF404...

**PERSPECTIVE SAS, S.A.S.U.**  
Associée  
Représentée par Monsieur Benoît Jacques DUFRENOY, Président

Signé par :

Benoît DUFRENOY

BD0363F725BF404...

**Madame Hélène DUFRENOY**  
Associée

Signé par :

Hélène DUFRENOY

0E6B9C4F2C3340F...

**Madame Mathilde DUFRENOY**  
Associée

Signé par :

Mathilde DUFRENOY

42E0A9174356496...